



### ARRETE MUNICIPAL N°2025-57

**Portant modification provisoire de la circulation rue Centrale à l'occasion de travaux sur un bâtiment privé**

**Le Maire de la commune de Cayres,**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;*

*VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à r 411-28 ;*

*VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – 4<sup>ème</sup> partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;*

*VU l'article L 122-22 et l'article L 131-1 et suivants du code des communes ;*

*VU la demande de la société CEGELEC représentée par son responsable M Maxime SOULIER ;*

**Considérant** que pour permettre la pose de panneaux solaires en toiture d'un bâtiment privé situé 3 rue Centrale, cadastré section H n° 94 et 95 jouxtant la rue Centrale et pour assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer ponctuellement la circulation.

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup> : MODIFICATION DE LA CIRCULATION RUE CENTRALE VENDREDI 8 AOUT 2025 DE 6 HEURES A 8 HEURES**

Considérant l'intervention au N°s 94 et 95, Rue Centrale, vendredi 8 août 2025 entre 6 heures et 8 heures, la circulation sur la voie immédiatement à proximité (RD 31) sera impactée. Les véhicules de l'entreprise qui intervient sont autorisés à stationner provisoirement sur le trottoir et la voie de circulation jouxtant cette parcelle durant leur intervention. La voie sera fermée à la circulation en demi chaussée dans le sens Sud – Nord.

#### **Article 2 : SIGNALISATION**

La signalisation correspondante et adéquate sera fournie, mise en place et maintenue par l'entreprise CEGELEC pendant la durée des travaux.

#### **Article 3 : AMPLIATION ET PUBLICITE**

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Cayres et sur les lieux concernés.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société CEGELEC
- Monsieur le chef de gendarmerie de Costaros,
- Service d'Incendie et de Secours ;

Fait à Cayres, le 6 août 2025

Le Maire,

Ludovic GIRE

